

COMMISSION LOCALE D'INFORMATION DE CADARACHE

**Assemblée générale du 9 novembre 2016
Saint-Paul-lez-Durance – Château de Cadarache**

Convocation en date du 18 octobre 2016 (courriel).

Ordre du jour :

- Programme prévisionnel d'activité 2017 ;
- Budget prévisionnel 2017 ;
- Questions diverses.

Présents :

- M. BAUX, Conseiller municipal de Gréoux-les-Bains
- M. BEAUMONT, Staff Committee ITER Organization
- Mme BERGER, Chargée de Communication de la CLI
- Mme BROCHIER, Association FNE 04
- M. BRUGUERA, Syndicat CGT
- M. CHAMPARNAUD, Syndicat CGT
- M. CIPRIANO, Conseiller municipal de Rians
- M. COLETTI, Expert Risques
- Mme DAILCROIX, Expert Communication
- M. DAMIENS, Adjoint au Maire de Corbières
- M. DEPROIT, Chef de l'ASN Marseille
- M. FOURCAUD, Secrétaire Général de la CLI
- M. FREGEAC, Vice-président de la Communauté du Pays d'Aix
- M. HANNECART, Association FNE 84
- M. JUAN, Adjoint au Chef de l'ASN Marseille
- M. LOMBARD, Adjoint au Maire de Ginasservis
- M. MAILLIAT, Expert Sûreté nucléaire
- Mme MARCEL, Association FARE SUD

- M. MARCELET, Association FNE 84
- M. MARTINOT, Association FNE 83
- M. MEHAUT, Association CDEJP
- M. MERCIER, Syndicat CFE-CGC, Trésorier de la CLI
- Mme NOE, Adjointe au Maire de Vinon-sur-Verdon
- Mme ORELLE, Conseil départemental 13
- M. PINATEL, Syndicat FO
- Mme PINGUET, Conseillère municipale de Beaumont-de-Pertuis
- M. PIZOT, Maire de St Paul-Lez-Durance
- M. REBOLLO, Syndicat CFDT
- Mme SAEZ, Conseillère départementale des Bouches-du-Rhône, Présidente de la CLI
- M. SORIA, Conseiller municipal de Vinon-sur-Verdon
- Mme TELLIER, Association FNE 04
- M. THYS, Association FNE 83
- Mme VINCENDEAU, Conseillère départementale du Var
- M. VIREY, Association CLCV PACA
- M. VITELLI, Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie PACA
- M. WELLHOFF, Association CDEJP

Excusés :

- M. AUBERT, Député de Vaucluse
- M. AUBERT, Vice-président du Conseil départemental 04
- Mme AUGHEY, Conseillère régionale PACA
- M. BRES, Conseiller communautaire DLVA
- M. DUFAUT, Sénateur de Vaucluse
- Mme JOISSAINS, Sénatrice des Bouches-du-Rhône
- Mme LUZE, Conseillère municipale de Mirabeau
- M. POCHITALOFF, Syndicat CFTC
- M. MASSEY, Conseiller municipal de Ste-Tulle
- M. MIRON, Conseiller communautaire Métropole Aix-Marseille Provence
- M. PERRIN, Conseiller départemental des Bouches-du-Rhône
- Mme REAL, Syndicat CFDT
- M. RUDONI, Association UFC Que Choisir

PROCES-VERBAL

Mme Saez, Présidente de la CLI : Je vous propose de commencer la réunion. M. Gouteyron qui devait intervenir m'a informée qu'il ne pourra pas le faire. Nous lui demanderons donc d'intervenir lors d'une prochaine réunion. Je vais maintenant demander à M. Fourcaud de faire l'appel pour vérifier le quorum.

M. Fourcaud, Secrétaire général de la CLI :

AUBERT Julien	Absent
AUBERT Roland	Pouvoir à M. PIZOT
AUGEY Dominique	Pouvoir à Mme SAEZ
BEAUMONT Bertrand	Présent
BRENOT-ROSSI Isabelle	Excusée
M. BRES Jacques	Absent
BROCHIER Janine	Présente
CAVAILLER Claude	Absent
CHAMPARNAUD Alain	Présent
CHATARD Hervé	Absent
CHAUD Christophe	Absent
CIPRIANO Marc	Présent
COLETTI François	Présent
DAILCROIX Brigitte	Présente
DAMIENS Gilles	Présent
ESMIOL Frédéric	Absent
FALCO Hubert	Absent
FREGÉAC Olivier	Présent
GAULARD Jean-Pierre	Absent
HANNECART Etienne	Présent
HUGOU Emmanuel	Absent
JOISSAINS Sophie	Pouvoir à Mme SAEZ
LEVY Geneviève	Absente
LOMBARD Gilles	Présent
LUZE Laurence	Pouvoir à Mme NOE
MAILLIAT Alain	Présent
MARCEL Chantal	Présente
MARTINOT Georges	Présent
MASSEY Jean-Marie	Pouvoir à Mme NOE
MERCIER Patrick	Présent
MIRON Bernard	Pouvoir à Mme SAEZ
MONTOYA Jean-Pierre	BAUX Jean-Pierre, Suppléant, présent
NATTA Jacques	Absent
NOE Maïté	Présente

PERRIN Jean-Marc	Pouvoir à Mme SAEZ
PINATEL Frédéric	Présent
PIZOT Roger	Présent
POCHITALOFF Pierre	Pouvoir à M. CHAMPARNAUD
REAL Juliette	Excusée
REIG Javier	Absent
REYNES Bernard	Absent
REYNIER Louis	VINCENDEAU Séverine, Suppléante, présente
ROUMANIE Xavier	PINGUET Ghislaine, suppléante, présente
ROUGIER Jacques	Absent
ROUX Jean-Yves	Absent
RUAS Julien	Absent
RUDONI Antoine	Pouvoir à Mme BROCHIER
SAEZ Patricia	Présente
SAUVAN Gilbert	Absent
VIREY Pierre	Présent
VITELLI Michel	Présent
WELLHOFF Maurice	Présent

Il y a 33 membres présents et représentés, et le quorum est de 27. Je vous remercie.

Mme Saez : Nous examinerons le programme prévisionnel d'activité et le budget prévisionnel pour 2017 que nous aurons à adopter. Puis nous examinerons les questions diverses. Le dossier de la réunion vous a été communiqué par mail. Pour ceux qui ne l'auraient pas, M. Fourcaud peut vous en fournir un exemplaire (cf. Annexe 1). Pour faciliter l'établissement du procès-verbal de la réunion, je demande à toutes les personnes qui interviendront d'allumer leur micro et de donner son nom.

Afin de commencer avec le premier point de l'ordre du jour, il nous faut approuver le procès-verbal de notre dernière réunion du 28 avril. Y a-t-il des observations ?

Mme Dailcroix, *expert Communication, Présidente de la Commission Information du Public* : Oui, en page 13, il est indiqué Mme Noé, vice-présidente de la Commission Information du Public de la CLI, or elle est surtout Présidente de la Commission technique ITER et il faudrait donc corriger.

Mme Saez : Je vous propose donc d'approuver le procès-verbal avec cette correction en page 13.

Le procès-verbal de l'Assemblée générale du 28 avril 2016 est approuvé avec la correction de la page 13 (cf. Annexe 2).

Mme Saez : Je vous remercie. Passons au premier point de l'ordre du jour qui est le programme prévisionnel d'activité 2017 de la CLI.

1. PROGRAMME PREVISIONNEL D'ACTIVITE 2017 DE LA CLI

Mme Saez : Vous l'avez sous les yeux ce programme. Je pense que les présidents des différentes commissions pourront peut-être répondre à vos questions.

Mme Noé, Adjointe au Maire de Vinon-sur-Verdon, Présidente de la Commission Environnementale et Technique pour ITER : M. François Coletti souhaiterait intervenir.

M. Coletti, Vice-président de la Commission Environnementale et Technique pour ITER : Dans le premier chapitre *Suivi des installations nucléaires*, page 3, b, nous avons proposé un séminaire sur la sûreté d'ITER pour tous les membres de la CLI intéressés. Il apparaît que ce n'est pas compatible avec la charge de travail actuelle d'ITER, donc je vous propose de supprimer ce passage. On maintient en revanche le point sur le procédé de détritiation de l'atmosphère qui est un point d'arrêt, comme cela a été rappelé par plusieurs personnes, ainsi que le travail sur les outils de calcul de la dispersion atmosphérique, sur lequel on s'est mis d'accord déjà depuis un an. Et on va également mettre en place ce qui a été convenu tout à l'heure, si cela est possible, c'est-à-dire la présentation détaillée des contrôles radiologiques. Donc, sur les trois points prévus, on supprime le premier sur le séminaire sûreté et on en rajoute un sur les contrôles radiologiques. Merci.

Mme Saez : Je vous remercie et vous propose d'approuver le projet de programme prévisionnel d'activité 2017 avec ces modifications.

Résultats du vote :

- **Nombre de voix pour : 33**
- **Nombre de voix contre : 0**
- **Nombre d'abstention : 0**

Délibération 1 : Le programme prévisionnel d'activité 2017 est approuvé avec les modifications proposées par M. Coletti (cf. Annexe 2).

Mme Saez : Je vous remercie. On va maintenant passer au budget prévisionnel 2017.

2. BUDGET PREVISIONNEL 2017

Mme Saez : Le projet de budget prévisionnel nous sera présenté par M. Mercier, trésorier de la CLI.

M. Mercier, trésorier de la CLI, présente le projet de budget prévisionnel (Cf. Annexe 3)

Discussion

Mme Saez : M. Frégeac veut intervenir.

M. Frégeac, Vice-président de la CLI, représentant de la Métropole Aix-Marseille Provence : Je voudrais juste faire une petite observation. Lors du dernier Conseil d'administration du 13 octobre, je m'étais engagé sur les financements de l'année en cours de la métropole, puisqu'ils étaient bien inscrits à l'ordre du jour des Conseils de territoire, et je m'aperçois aujourd'hui que dans la colonne 2016 apparaissent encore la mention « non connus », alors que c'est parfaitement connu. Par rapport à nos partenaires, il serait bon de présenter un document à jour. Il y a eu une délibération, donc ce sera versé, il n'y a aucun souci là-dessus. C'est également le cas pour certaines communes. Dans le cas où le versement n'est pas intervenu, s'il y a des engagements, des délibérations des instances, on peut écrire « en cours », ou ce que vous voulez, mais pas « non connu », car cela ne serait pas très apprécié de nos partenaires financiers.

Mme Saez : Je suis d'accord avec M. Frégeac. M. Mercier si vous pouvez rectifier cela, ce serait bien.

M. Mercier : Oui, absolument, on va corriger cela avec une formule plus réaliste.

M. Frégeac : Dans la mesure où vous avez les délibérations des différentes instances, il suffit d'inscrire le montant en cours, puisque vous avez l'assurance et qu'il n'y a pas de raison que cela ne vous soit pas versé, car si derrière ce n'est pas suivi d'effet, cela ne sert à rien que les élus délibèrent.

Mme Dailcroix : Je voudrais intervenir concernant la subvention de la région PACA pour laquelle on a renvoyé un courrier après avoir reçu une lettre de rejet, ce que nous ne comprenons pas puisque nous avons appris par ailleurs que la région PACA avait donné 43 millions d'euros supplémentaires pour le projet ITER. Alors que la CLI est voulue par la loi, avec un financement des collectivités territoriales, la Région refuserait de continuer à nous allouer les 10 000 euros qu'elle nous versait jusqu'à présent pour réaliser et diffuser le CLIC info, le rôle de la CLI étant d'informer le public. On tiendra au courant cette assemblée de la suite qui sera donnée à ce courrier adressé à la région PACA lui demandant de revenir sur sa décision et de nous expliquer pourquoi elle refuse maintenant de financer la CLI qui, comme je l'ai dit la dernière fois au Conseil d'administration, n'est pas un club de foot, mais une association voulue par la loi, avec un financement des collectivités locales.

Mme Saez : Nous avons reçu une lettre du Président Estrosi, nous demandant de nous mettre en relation avec son directeur de cabinet, ce qui a été fait. Nous n'avons pas encore eu le rendez-vous. Des dates ont été proposées, mais je l'attends toujours. Au dernier Conseil d'administration, Mme Augey, représentante du Conseil régional, s'est engagée de son côté à voir pour quelle raison nous n'avons pas cette subvention. Je pense que la nouvelle majorité n'a peut-être pas encore eu le temps de se positionner sur ces demandes de subvention. J'attends le rendez-vous et, avec M. Fourcaud, nous irons plaider la cause de la CLI. Mais il n'y a pas eu de refus.

Mme Dailcroix : On a quand même bien eu un courrier rejetant notre demande, si je ne me trompe pas. Je voudrais également signaler que ce matin, nous avons une réunion avec M. Deproit de l'ASN qui a proposé de vous accompagner, ainsi que Mme Augey, pour appuyer cette démarche.

Mme Saez : Ce sera avec plaisir, M. Deproit.

M. Soria, Conseiller municipal de Vinon-sur-Verdon : Un point de détail concernant la commune de Vinon-sur-Verdon. Quand on regarde les subventions accordées l'année dernière et celles qui sont attendues cette année au niveau de l'ensemble des communes, Vinon est le mauvais élève puisqu'elle a donné un peu moins que ce qui était demandé. Il faut savoir qu'un plan d'économies a été voté par la commune et qu'on applique maintenant chaque année une réduction de 10 % des subventions accordées aux associations.

Mme Saez : Bien sûr, comme partout. Au Département, on verra si la subvention sera maintenue à l'identique. Sinon, la règle générale est une réduction de 5 %, il y a partout des restrictions.

Mme Dailcroix : Il faudrait quand même bien insister auprès des communes, nous ne sommes pas une association comme les autres.

M. Soria : Avec Mme Noé, on va signaler au Maire cette différence.

Mme Saez : Il est vrai que 300 euros demandés aux communes, ce n'est pas énorme.

M. Damiens, adjoint aux finances de la commune de Corbières : Nous avons aussi fait une réfaction sur la dotation. Je voulais signaler qu'un certain nombre de communes sont dans le même cas que nous et je pense que pour toutes les communes, pour tous les élus, c'est pareil. Et nous avons eu le privilège à Corbières, comme à Vinon, d'être dans la communauté d'agglomération DLVA, qui va répercuter sa contribution sur sa dotation aux communes. Donc, ce que je ne peux pas donner d'une main, on me le

fait donner de l'autre. Je veux bien que les communes donnent moins, mais si vous m'enlevez l'agglomération au-dessus, je pourrais donner plus. Je voulais faire remarquer que nous faisons quand même au niveau de chacune des communes un effort assez conséquent, même s'il y a une légère réfaction.

Mme Saez : On remercie toutes les communes de faire cet effort. Il est vrai que c'est une somme qui n'est pas très importante, mais je sais qu'à cause de la baisse des dotations de l'Etat, on est obligé de baisser les budgets.

M. Damiens : Faites-le aussi en proportion, car Marseille ne donne que 1 000 euros.

M. Frégeac : Il faut faire attention au raccourci puisque Marseille finance exclusivement pour Gammaster et il n'y a pas de diffusion du CLIC info à Marseille. Il faut comparer ce qui est comparable, faire attention avec des chiffres « brut de décoffrage. »

M. Damiens : Y a-t-il un budget annexe, qu'on n'a pas vu, pour Gammaster ou est-ce le budget général ?

Mme Noé : La problématique est que, quand on défend la CLI au sein de nos communes, elle est considérée au même niveau que les autres associations. Mais nous sommes une association obligatoire, de par la loi. La majorité des élus, je parle en particulier de ma commune, ne comprennent pas cela. Ils nous traitent comme un club de tricot, un club de couture, ou autre. Donc, c'est à nous à insister pour faire comprendre cela.

M. Beaumont, représentant du Staff Committee d'ITER Organization : Le problème fondamental, c'est que la CLI a été mise en place par la loi mais le financement n'a pas été prévu. C'est pour ça qu'on a ce genre de débat ici.

Mme Noé : Il y a un financement prévu depuis très longtemps par la taxe sur les INB, par le biais de l'ASN. L'ANCCLI se bat - on envoie des courriers toutes les années - pour avoir 1 % de cette taxe, mais on ne l'a toujours pas et je ne pense pas que ça vienne rapidement. Tant qu'on n'aura pas cela, on ne sera pas complètement indépendant des organismes qui veulent bien nous financer - heureusement, sinon on ne pourrait pas exister -, mais on reste dépendant de leur décision.

M. Wellhoff : Pour ce qui est de la Région, j'ai peur que ce soit un peu tard. Il y a sans doute une plénière au mois de décembre, mais il y a le temps d'instruire le dossier. Il y a trois postes qui me paraissent un peu chers, sur lesquels on peut peut-être faire des économies : télécommunications, maintenance informatique et maintenance du matériel location. Il y a peut-être moyen de renégocier des contrats, en particulier sur la télécommunication, car il y a une forte concurrence.

M. Mercier : Tous les ans, on remet en question les contrats et on regarde quel est le plus intéressant. Donc on utilise le meilleur prestataire pour le service que l'on demande, et on vérifie tous les ans que les choses sont correctes ou pas.

Mme Orelle, Direction de l'Environnement, Conseil départemental 13 : Juste une précision, en 2017 il y a le séminaire. L'avez-vous budgété ? Mais il n'y a peut-être pas besoin.

Mme Saez : Concernant le séminaire, on attend une réponse écrite de Mme la Présidente du Conseil départemental 13. Est-ce que ça va engendrer des frais pour nous, M. Fourcaud ?

M. Fourcaud : Pour ceux qui ne sont pas encore au courant, la CLI a prévu dans son programme prévisionnel d'activité d'organiser en 2017 un séminaire réunissant toutes les CLI du sud-est, sur deux jours au mois de mai, pour échanger sur nos pratiques, définir un projet commun, pour engendrer une

dynamique collective. Et on a proposé au Conseil départemental 13 d'organiser ce séminaire en partenariat. On lui demande d'accueillir le séminaire à l'Hôtel du Département et de fournir toutes les prestations associées à cet accueil. Un repas pourrait également être offert par le Département. Les participants se prennent en charge pour l'hébergement. En termes de coûts, on a identifié un repas le premier soir. Une visite du site de Cadarache étant prévue le deuxième jour, il faudra également affréter un car pour le transport. On a prévu un budget de 10 000 euros pour les autres actions de communication en 2017. Si le Conseil départemental confirme son soutien, cela devrait suffire.

Mme Saez : J'ai un accord oral et j'attends un accord écrit. Y a-t-il d'autres questions sur ce budget prévisionnel ?

M. Damiens : Pour le département 83, il est prévu 5 000 euros. Va-t-il verser cette subvention ou pas cette année ?

Mme Saez : Mme Vincendeau veut répondre.

Mme Vincendeau, Conseillère départementale du Var : Nous n'avons pas encore eu la délibération qui aura lieu à la fin du mois, par contre j'ai annoncé que le montant proposé à la délibération sera de 1 500 euros. Pour 2017, je peux d'ores et déjà vous assurer qu'il n'y aura pas 5 000 euros, puisque cette année j'ai déjà eu beaucoup de mal à obtenir le montant qui serait alloué.

M. Martinot : Je voudrais rappeler à l'assemblée qu'il y a deux ans, aucune subvention n'a été versée par le Var, contrairement à tous les autres départements. J'ai écrit une lettre qui a été signée par le président de l'UDVN 83 et adressée au président du Conseil départemental et nous n'avons jamais eu de réponse. J'ai fait une relance, toujours pas de réponse. Ceci se passait il y a deux ans, et je désespère vraiment, il faut bien le dire, des réactions de ce département en ce qui concerne les subventions à la CLI. J'en suis d'autant plus désolé, que je suis le représentant des associations du Var.

Mme Vincendeau : J'entends ce que vous dites et je fais le relais. Il y a deux ans je n'étais pas là, donc je ne peux pas parler pour mes prédécesseurs. Je ne veux pas me défilier, mais je ne peux pas savoir ce qui s'est passé avant ma présence. L'année dernière, il n'y a rien eu non plus, ce dont je suis désolée. Comme pour les communes, je dois expliquer au niveau du Département ce qui peut sembler naturel et logique pour nous qui sommes de proximité, puisque j'habite Rians. Donc, je connais le sujet et je me sens concernée, mais pour une commission permanente qui ne connaît pas forcément le fonctionnement de la CLI et ce qu'elle fait, il faut l'expliquer. C'est le travail que je m'emploie à faire. Je ne dis pas que cela vous satisfait - je peux le comprendre - mais ce sont de longues démarches. Parce que 5 000 euros cela peut paraître peu sur un budget départemental, mais quand on met tout bout à bout, on se rend compte qu'on a tous les mêmes difficultés.

M. Mailliat, Expert Sûreté nucléaire, Président de la Commission Environnementale et Technique pour le CEA : Nous allons avoir à payer en 2017 un prestataire que nous avons fait travailler sur la vallée de l'Abéou. Je vois nulle part dans le budget ici la fraction d'argent correspondant à ce prestataire. En d'autres termes, où est passé le budget Etudes ?

M. Fourcaud : Le budget est prévu cette année et s'il n'est pas dépensé, il sera mis en réserve pour le règlement de la dépense lorsque la prestation sera terminée. On ne va pas demander des financements complémentaires pour des opérations qui sont déjà financées et engagées. La dépense sera imputée sur les fonds propres.

M. Mailliat : Dans le programme prévisionnel que vous avez voté, il est prévu une activité formation en 2017 pour laquelle j'avais proposé en 2016 un budget, si tant est que le Bureau décide de retenir ma proposition. Cette action ne pourra pas être engagée sans le budget requis, de quelques milliers d'euros. Quand on vote une action, il faut s'assurer qu'on a le budget correspondant, sinon ça reste des vœux pieux et de la poudre aux yeux.

Mme Saez : Il aurait peut-être fallu relever tout ça en Conseil d'administration. C'est un peu tard maintenant.

M. Mailliat : À nouveau, le fait d'avoir sorti le poste Études provoque de l'incompréhension. Et chaque année, on se posera la même question, parce que chaque année, il faut aller quémander pour faire quelque chose. Et on vous dit : montez toute l'affaire pour venir me montrer qu'elle est justifiée pour qu'on vous donne les sous, ce qui fait que chaque fois il y a un délai d'un ou deux ans. Moi je veux simplement rappeler que cela complique la vie, et ceux qui ont imposé cette procédure n'ont pas facilité la vie de la CLI et ses actions. C'est ma déclaration personnelle.

Mme Saez : Je vois comment ça s'est passé au Département. On a voté un budget de 145 000 euros et ensuite, on a subventionné les études. Donc, cela a été sorti du budget de fonctionnement. Est-ce que des études sont prévues en 2017 ?

Mme Orelle, *Direction de l'Environnement Conseil départemental 13* : On avait expliqué que pour les études, il serait bon qu'elles soient identifiées et ne partent pas dans le budget général et le fassent gonfler ou diminuer. Je suis aussi étonnée que vous puisqu'il devrait y avoir une ligne Etudes, c'est ce qui a toujours été dit. Je défends un budget et avec ce budget, je le défends à 145 000 euros.

Mme Saez : Il a été quand même très difficile cette année de faire passer la subvention pour l'étude, mais elle est passée, elle a été votée.

M. Bruguéra, *Représentant de la CGT* : L'année prochaine, on compte organiser des rencontres inter-CLI. Vous avez dit tout à l'heure, à propos de la Région, que l'ASN était favorable à se joindre à nous éventuellement. Mais l'ASN n'aurait-elle pas un budget pour aider de telles rencontres ?

M. Deproit, *Chef de l'ASN Marseille* : Oui, on a des budgets notamment de communication, mais plutôt pour les séminaires qu'on gère en propre. Là, en l'occurrence, on a justement une subvention ASN qui cible ce type d'actions et qui couvre donc déjà ces rencontres. On n'a pas prévu de contribuer au-delà de la subvention globale à la CLI.

M. Damiens : Pour la diffusion papier du CLIC info, vous avez prévu 25 000 euros. Comme je réside à Corbières, que je suis membre de la CLI et que j'ai ma mère qui était un ancien chercheur de Cadarache, je reçois trois fois le CLIC Info. Ne pourrait-on pas essayer de réduire ce poste diffusion en améliorant la distribution ? Sur Corbières, par exemple on n'édite plus que 50 % de notre bulletin municipal, le reste est mis sur le site, ce qui réduit les frais de manière très conséquente. Ne pourrait-on pas scinder le poste en deux et affecter une partie pour les études, et 15 000 pour la diffusion CLI ?

Mme Noé : Si je peux me permettre, notre rôle premier à la CLI, c'est l'information du public. Des gens qui ne vont pas sur Internet, il y en a encore, surtout dans nos campagnes, contrairement à ce que pensent la majorité des gens qui vivent dans les villes. De plus, cette distribution nous permet de pouvoir rencontrer les gens et leur expliquer notre rôle qu'ils connaissent mal, puisque la majorité des gens ne savent pas à quoi sert la CLI, même s'ils connaissent le nom. Je pense que si on enlève cette distribution, on se prive d'un rôle actif. C'est différent pour les bulletins municipaux. A Vinon aussi, nous le mettons

sur le site de la commune, mais on le met également sous format papier, en réduisant les formats pour faire des économies puisque cela coûte cher.

M. Damiens : Nous avons voté le programme prévisionnel d'activités 2017 où nous avons une partie Etudes. Or les études ne sont pas budgétisées. Donc, soit ce budget prévisionnel ne peut pas fonctionner, soit il faut dégager une enveloppe sur ce budget, puisque sinon nous ne l'équilibrons pas.

Mme Noé : Je suis d'accord avec votre raisonnement, mais je pense, et mes collègues auront la même opinion que moi là-dessus, que notre mission majeure, c'est d'informer la population. On peut supprimer une réunion publique, puisque si vous prenez l'exemple de la prochaine réunion publique prévue à Aix, les Aixois sont-ils concernés par le CEA et par ITER ? Personnellement, je pense que non, donc pourquoi investir financièrement dans une réunion publique à Aix, plutôt que dans une commune proche de Cadarache. Si on ne peut pas faire les études cette année, ou la formation, on le prévoira pour l'année prochaine. Pour la formation, c'est dommage, puisque tous les nouveaux membres de la CLI qui ont été nommés dernièrement n'ont pas le même niveau d'information que nous. Mais on peut attendre, alors que rogner sur le CLIC info, je pense que ça va être un « non » général.

Mme Saez : Je crois pour ma part qu'il faut rajouter la ligne Études, sinon il sera très difficile d'obtenir une subvention.

M. Damiens : Mais dans ce cas-là, Madame, on ne peut pas approuver ce budget puisqu'il était équilibré. Donc, trouvez-moi dans ce cas-là, la recette qui va avec.

M. Mercier : Je crois qu'on confond beaucoup de choses. Ce budget est un budget de fonctionnement de la CLI. A côté, on a un budget pour les études. Mais quand on veut faire une étude, cela demande un travail préparatoire qui est long. Il faut d'abord définir précisément l'objet de l'étude, puis évaluer le coût, puis il faut lancer un appel d'offres, etc. Si cette année, on n'a pas de budget d'étude, c'est parce que l'étude actuellement en cours, financée sur le budget de 2016, sera finalisée et donc payée en 2017 sur les fonds propres. On n'a pas de souci à ce niveau-là. Au niveau du CLIC info, on ne peut pas toucher à la diffusion du CLIC info, c'est absolument impossible.

Mme Saez : Ce qu'on va faire, c'est rajouter une ligne Études, on va équilibrer à zéro et on reprendra ce budget tranquillement.

Mme Dailcroix : Je voudrais intervenir juste une dernière fois, pour rappeler à cette assemblée que la majorité des gens qui travaillent pour la CLI, c'est-à-dire qui font partie des commissions, des groupes de travail, etc., sont des bénévoles. Ils ne perçoivent donc rien, ils sont seulement défrayés. L'argent que l'on réclame, c'est pour le cœur de notre mission, c'est-à-dire informer la population, essayer de vulgariser pour que ce soit accessible au plus grand nombre. Pour le CLIC info, si vous en recevez trois, vous pouvez très bien demander à vous désabonner pour deux, il y a tout à fait la possibilité pour les gens qui le reçoivent de différentes manières, de demander à être désabonnés.

M. Rebollo : Je comprends un adjoint aux finances qui défend bec et ongles sa commune, et c'est très bien, mais c'est complètement démagogique. On parle de 30 euros, on parle de 20 euros. Vous n'avez pas d'obligation légale, et vous vous cachez derrière ça. Aujourd'hui, le maire connaît la CLI qui est une association d'utilité publique, puisque les habitants de la commune sont contents d'être informés. Quand il y a un souci, ils sont contents que la CLI fasse certaines actions, certaines études. Si la CLI n'était pas là, le CEA serait seul à communiquer. Si les trois quarts des habitants ne savent même pas ce qu'est la CLI, il suffit que vous le vouliez et que vous expliquiez à quoi sert la CLI. Et je suis sûr qu'ils vont faire

une pétition pour demander d'augmenter de 100%. Je peux comprendre que vous ne vouliez pas donner 20 euros de plus, mais les explications que vous me donnez ne me conviennent absolument pas.

M. Fourcaud : Si j'essaie de récapituler, on n'a qu'une seule étude qui exigerait un financement en 2017 et ce financement est acquis. Il n'y aurait qu'une autre action qui aurait éventuellement besoin d'un financement complémentaire, c'est la formation des membres de la CLI, puisque c'est un besoin qui est exprimé déjà depuis quelques années. Je ne sais pas si on est en mesure aujourd'hui d'évaluer ce budget.

M. Mailliat : Personnellement, ce n'est pas important pour moi, il y a déjà plus de trois ans que l'affaire Formation a été lancée. Dans ce qui vous a été proposé il y a plus déjà d'un an, on trouve une estimation du financement proposée à chacun des contributeurs de cette formation. Il faut encore estimer une édition de fascicules. Mais initialement, on avait budgétisé au moins le coût de prestation d'un contributeur de la formation par chapitre et il y avait 5 à 6 chapitres. Il s'agissait en plus de sommes qui étaient dans les 500 euros par intervenant, je crois. Il était prévu trois chapitres par an, donc un budget colossalement important de 1 000 à 1 500 euros par an, qu'on a laissé sous le boisseau. Cela vous a été proposé par écrit, il y a plus d'un an. Je vous rappelle que le Bureau doit se prononcer. C'est au Bureau d'en décider et je ne suis pas au Bureau, donc vous avez toute latitude sur la question de décider de la poursuite ou de l'annulation de cette formation, et selon, vous voyez si vous voulez le faire en 2017, 2018 ou 2019.

M. Fourcaud : Je vois qu'on a prévu un budget de 3 000 euros, donc cela me paraît financé dans le budget proposé. Je ne vois donc pas où est le problème.

M. Mailliat : Si ça y est, alors tout va bien.

Décision

Mme Saez : On va donc maintenant voter sur ce projet prévisionnel 2017.

Résultats du vote :

- **Nombre de voix pour : 32**
- **Nombre de voix contre : 0**
- **Nombre d'abstention : 1**

Délibération 2 : Le budget prévisionnel 2017 est approuvé avec l'ajout d'une ligne Etude à zéro euro.

Mme Saez : Je vous remercie. On va maintenant passer aux questions diverses.

3. QUESTIONS DIVERSES

Mme Saez : Les questions diverses sont les suivantes : 1. Composition de la CLI ; 2. Situation financière ; 3. Trésorier adjoint ; 4. Recrutement d'un chargé de communication et d'animation ; 5. Conférence des CLI ; 6. Réunions publiques du 24 novembre 2016 ; 7. Campagne PPI de Cadarache ; 8. Audit par le département des Bouches-du-Rhône.

A. Composition de la CLI

Mme Saez : Je vous informe des modifications qui sont intervenues dans la composition de la CLI depuis notre dernière réunion. Deux associations ont rejoint la CLI, dont les représentants ont été nommés par arrêté du 14 juin 2016 : l'UFC Que Choisir, représentée par M. Rudoni, titulaire, et Mme Libert, suppléante,

et l'AVSANE, Association Varoise pour la Sauvegarde de l'Agriculture, de la Nature et de l'Environnement, représentée par M. Cavailler, titulaire, et M. Duval, suppléant. Je remercie ces personnes. Les représentants de la Métropole Aix-Marseille-Provence ont été nommés par arrêté du 5 septembre 2016 : M. Frégeac, titulaire, et M. Miron suppléant. On félicite M. Frégeac. Il a en outre été nommé vice-président de la CLI par arrêté du 30 septembre 2016 par la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, donc félicitations. On compte sur vous pour être toujours à nos côtés. Je poursuis. M. Le Rest a été nommé par arrêté du 30 septembre 2016 représentant suppléant des salariés d'ITER Organization en remplacement de M. Pitts. Mme De Luze a été nommée représentante titulaire de la commune de Mirabeau et M. Labbaye, représentant suppléant, par arrêté du 3 novembre 2016. Cela à la suite des élections municipales partielles du 11 septembre 2016. Nous leur souhaitons à tous la bienvenue. Enfin, nous avons eu la tristesse d'apprendre le décès de Mme Demoisy, représentante suppléante du Comité de Défense de l'Environnement de Jouques et Peyrolles (CDEJP). Des personnes souhaitent-elles intervenir ou poser des questions sur ces représentations ?

M. Méhau, *Comité de Défense de l'Environnement de Jouques et Peyrolles* : Je serai probablement le nouveau suppléant de Maurice Wellhoff. Je suis de Jouques et je voulais simplement au nom de la famille Demoisy, qui sont des amis très proches, remercier la CLI pour le petit mot publié dans le CLIC info.

Mme Saez : Mais c'est tout à fait normal Monsieur. Je vous remercie et je redonne la parole à M. Mercier pour le point suivant.

B. Situation financière

M. Mercier présente la situation financière au 1^{er} novembre (cf. Annexe 5).

C. Trésorier adjoint

Mme Saez : Mme Réal, trésorière adjointe de la CLI est empêchée pour raison de santé depuis plusieurs mois. Nous espérons qu'elle se rétablira bientôt. Dans cette attente, je propose que le Conseil d'administration désigne un nouveau trésorier adjoint, choisi parmi les membres du Bureau.

M. Fourcaud : Ce sera inscrit à l'ordre du jour du prochain Conseil d'administration.

D. Recrutement d'une chargée de Communication

Mme Saez : À la suite du départ en septembre 2015 de Mme Bourgeois, agent mis à disposition par le Conseil départemental 13, il a été nécessaire de la remplacer. Dans un premier temps, nous avons recruté un CDD de six mois, Mme Nathalie Brossat, dont le contrat a été renouvelé une fois et est arrivé à échéance le 30 octobre dernier. Comme convenu en Conseil d'administration, nous avons demandé au Département la mise à disposition d'un autre agent titulaire. Aucun des candidats proposés par le département n'a été retenu. De ce fait, le Conseil d'administration a décidé de recruter un CDI. Après la sélection d'un premier candidat qui s'est finalement désisté, nous avons retenu, parmi les personnes proposées par Pôle Emploi, Mme Jacqueline Berger. Mme Berger est actuellement en stage d'immersion à la CLI et prendra ses fonctions dès que possible, le temps d'établir le CDI dans le cadre d'un contrat aidé CUI-CAE. Mme Berger, nous vous souhaitons la bienvenue et espérons que vous vous plairez parmi nous.

E. 28^{ème} conférence des CLI

Mme Saez : Mercredi prochain se tiendra à Paris la 28^{ème} conférence des CLI organisée par l'ASN et l'ANCCLI, Association Nationale des CLI. Je serai présente à cette rencontre et je précise que tous les membres de la CLI peuvent y participer. Il y a déjà plusieurs personnes qui sont inscrites, rapprochez-vous de M. Fourcaud si vous souhaitez participer à ces rencontres.

F. Réunion publique du 24 novembre 2016

Mme Saez : nous organisons le 24 novembre prochain à Aix-en-Provence une réunion publique sur le thème suivant : *quelle surveillance de l'environnement autour de Cadarache ?* Nous avons invité le CEA de Cadarache, l'ASN, l'IRSN, à venir informer le public et répondre aux questions sur ce sujet. Nous présenterons également nos propres actions. La réunion se tiendra à la mairie d'Aix-en-Provence, dans la salle des Etats de Provence gracieusement mise à notre disposition par Mme Joissains que je remercie. J'espère que vous serez nombreux à y participer et que vous inviterez des personnes à y venir.

G. Campagne PPI de Cadarache

Mme Saez : La campagne publique d'information sur le PPI de Cadarache, qui avait été annoncée pour le quatrième trimestre, est reportée. Les documents pour la campagne sont finalisés mais le Préfet souhaite que la campagne soit réalisée en adéquation avec le nouveau périmètre du PPI. Or, ce nouveau périmètre ne sera approuvé qu'en septembre 2017. Nous serons informés début décembre sur l'ensemble de la démarche du nouveau PPI, la campagne d'information du public et la distribution des comprimés d'iode.

H. Audit par le Département

Mme Saez : Le Département 13 effectue des audits des associations qu'il subventionne. La CLI fait partie des associations qui font l'objet d'un tel audit cette année. Il interviendra le 30 novembre prochain dans nos locaux à Aix-en-Provence.

M. Frégeac : Je pense qu'il serait intéressant dans le cadre de cet audit, au-delà des investigations qui sont réalisées traditionnellement, qu'on se pose la question des financements des partenaires et qu'on ait une analyse extérieure sur ceux-ci. Ce sera un argument de poids qui permettrait de revenir sur les partenaires qui s'investissent plus ou moins dans le financement de la CLI.

Mme Saez : Je suis tout à fait d'accord avec toi.

M. Mailliat : Quelle est la nature de cet audit ?

Mme Orelle : Au Conseil départemental, c'est quelque chose qui est habituel. On a un service qui est dévolu à un certain nombre de contrôles des associations ou autres organismes subventionnés par l'institution. Sur le côté technique, je vous rassure, il n'y aura certainement aucune remarque. C'est essentiellement des audits sur la santé financière, les capacités de trésorerie, les statuts, donc un audit plutôt administratif, juridique et financier.

Mme Saez : Nous avons terminé l'ordre du jour. Des personnes souhaitent-elles intervenir sur d'autres sujets ?

M. Beaumont, représentant du Staff Committee d'ITER Organization : J'ai une question qui concerne un impact local des activités sur la zone Cadarache. Et pour illustrer ça, je vais vous lire des extraits d'un PV de l'Assemblée générale de la CLI. Dans le premier extrait, M. Cheilan, Maire de Vinon, avait dit : « *Ce qui est soulevé ici est plus un problème de sécurité des personnes, où il va falloir trouver un moyen pour que les automobilistes bloqués sur la bande d'arrêt d'urgence ne se trouvent pas dans le même flux que les véhicules qui passent très vite et puissent sortir rapidement. Il est vrai que la structure actuelle du rond-point ne le permet pas. Je retiens l'idée proposée de faire un groupe de travail car à chaque discussion sur ITER et l'évolution de Cadarache, on bute essentiellement sur des problèmes de logement et de déplacement. Ce sont les problèmes les plus cruciaux à l'heure actuelle. On n'a pas avancé sur les déplacements.* » Dans le deuxième extrait, c'est moi qui s'était exprimé : « *les représentants des personnels ITER demandent que soit mise en place une solution à court terme et que soit prévue une solution à long terme pour éviter de placer les personnels usagers de l'autoroute en situation dangereuse en se rendant sur leurs lieux de travail dans la zone d'activité de Cadarache.* » Pour préciser, il s'agit d'une Assemblée générale de février 2011. Depuis, la situation n'a pas été améliorée, et je pense qu'on pourrait essayer de constituer un groupe de travail sur ce sujet.

Mme Noé : Quand M. Cheilan a soulevé ce problème, on n'avait pas encore négocié l'ouverture du barrage de Cadarache. Il a été également demandé l'ouverture d'une voie supplémentaire à la sortie de l'autoroute. Aujourd'hui, sur les 43 millions d'euros supplémentaires apportés à ITER par la Région, comme annoncé par M. Estrosi, 1 million sera consacré à cet aménagement. Voilà les informations données aux dernières réunions auxquelles j'ai assistées. Si j'ai des informations complémentaires, je mettrai la CLI au courant.

M. Beaumont : Ce sont là des solutions à moyen ou long terme, puisque pour le pont, on parle de trois ans, et pour l'ouverture du barrage, d'un an. Il y a cinq ans, on a dit : « on a des problèmes, les gens sont en danger sur l'autoroute. Il faut à la fois une solution à court terme et à moyen ou long terme. » On parle toujours de moyen ou long terme, c'est facile. Nous, on veut du court terme. Le problème, c'est que c'est multi-paramètres. On veut trouver un responsable de tous ces problèmes, alors qu'à mon avis, il y a une responsabilité collective. Pour illustrer ça, je dirais que du côté de Vinci Autoroutes, il y a un défaut d'information des usagers. Avant, ils affichaient à Venelles : « *Attention, problème de trafic à la sortie Cadarache* », ce qui permettait aux gens de s'échapper et de ne pas être piégés sur l'autoroute. On a des files d'attente qui remontent jusqu'à 2 kilomètres sur la bande d'arrêt d'urgence. On a des visiteurs qui viennent de tous les pays, avec des véhicules de location. Ils ne comprennent pas ce qui se passe. On a des véhicules qui ralentissent et qui se mettent tout d'un coup à 20 à l'heure et essaye de se mettre dans cette file puisqu'ils réalisent tout d'un coup que c'est la file de sortie. Il y a les camions qui passent à 100 à l'heure à côté. On va avoir un gros problème un de ces jours. Par ailleurs, la signalisation est inapte, parce qu'ils mettent un petit camion avec l'inscription « bouchon » qui recule sur la bande d'arrêt d'urgence. Donc, je vous dis, les gens sont stressés, on fait de la mise en danger collectivement. Du côté d'ITER Organization, il y a une faiblesse du plan de déplacement des entreprises. Il y a cinq bus pour 2 500 personnes. Regardez du côté de Cadarache, il y a 30 à 35 bus pour à peine deux fois plus de personnes. Du côté du CEA, c'est la répercussion des contrôles à l'entrée, puisque malheureusement, il faut accroître la sécurité. Depuis deux jours, ça s'est amélioré parce que des intérimaires ont été recrutés, qui ont permis d'élargir les tranches horaires d'ouverture et le nombre de files de voiture. Du côté des organisations syndicales, il y a de temps en temps des distributions qui sont organisées à l'entrée principale de Cadarache. Et comme on est sous-critique tous les jours, dès qu'il y a un grain de sable, tout bloque. Et ensuite, les pouvoirs publics, c'est l'illustration de ce dont on a débattu il y a plus de cinq

ans, et on faisait déjà référence à des débats d'un an et demi auparavant. Je pense que les pouvoirs publics tardent à imposer une solution et des mesures pour essayer de trouver une solution rapide et puis d'éviter ces problèmes récurrents. Merci.

Mme Noé : En sachant tout de même que les communes environnantes sont de plus en plus impactées par tout ce que vous venez de dire, puisque ne serait-ce qu'à Vinon, le matin aux heures d'entrée à Cadarache, quand vous êtes à l'aérodrome et que vous voulez aller ne serait-ce qu'au centre du village, un parcours qui se fait normalement en trois, quatre minutes en respectant bien entendu la limitation de vitesse, cela prend alors quarante minutes. Et c'est tous les matins. Vous devez donc partir une demi-heure avant ou une heure après, ce qui fait que vous n'êtes jamais à l'heure à vos rendez-vous. Je vous rejoins donc tout à fait. Cette problématique a été évoquée par Claude Cheilan au sein de la DLVA qui est concernée, et depuis, c'est récurrent et on n'a toujours pas de solution. On n'a pas eu de groupe de travail particulier parce que tout le monde se défile et se renvoie la balle. Et en fait, on n'a pas du tout pour l'instant de solution, si ce n'est celle de l'ouverture du barrage, qui ne sera réalisée que dans un an, et sera provisoire.

M. Fourcaud : Il est dommage que vous posiez ces questions aujourd'hui alors qu'on a organisé une réunion publique le 29 septembre à Manosque avec tous les acteurs concernés : ITER Organization, le SGAR, le sous-préfet, etc., où ces questions ont justement été posées et où il y a eu quelques réponses, donc je vous renvoie au PV que Mme Saez vient de signer.

M. Wellhoff : J'ai posé la question des transports en commun pour le chantier ITER et M. Bigot est venu me voir à la fin de la réunion pour me dire que si ITER n'a pas reçu le label Grand chantier, c'est parce que dans ce cas-là le maître d'œuvre est justement obligé de financer des transports, des écoles, des infrastructures, etc., alors qu'ici, ce sont les collectivités qui paient. J'insiste sur un point, qu'au moins il y ait plus de transports en commun pour les gens qui vont travailler sur ITER. La CLI pourrait éventuellement appuyer cela, surtout après la COP21.

M. Soria : Je me permets d'intervenir en tant qu'élu au conseil municipal de Vinon, avec la vision que j'ai depuis 15 ans que j'y habite. Avec le plan déplacement de Cadarache établi dans les années 60, et ensuite avec ITER, il y avait des choses à faire. Concernant les moyens financiers, il faut que l'Etat, la région versent leurs contributions pour aménager les routes, modifier les parcours si nécessaires et également faire des ouvrages d'art s'il le faut. Mais il y a un point noir qui a toujours été oublié, c'est Vinon-sur-Verdon. Avec un nouvel hôpital, un nouveau collège, le lycée international, il y a tout un tas de choses qui s'est développé sur Manosque avec la venue d'ITER. Mais on doit passer encore et toujours par le pont et le centre-ville de Vinon. C'est un village qui est en situation de danger routier. Il y a plus de 15 000 voitures qui passent. Les bouchons sont quotidiens, on a l'impression d'être à Paris ou je ne sais où. Cela a été toujours oublié. Je pense donc qu'il y a une absence de volonté politique pour traiter la question. Il y a cependant une solution : Vinci pourrait rendre gratuite l'autoroute entre Cadarache et Manosque. Il faut y aller, il faut agir, il y a des solutions. Il faut traiter le problème du bouchon à la sortie d'autoroute, mais il faut regarder de façon plus globale le réseau routier et le trafic sur l'ensemble du secteur autour de Cadarache, entre Manosque et Cadarache. Merci.

Mme Saez : J'ai bien compris votre problème, il faudrait faire un groupe de travail.

M. Beaumont : La question est précisément celle-ci : est-ce qu'on met en place un groupe de travail au niveau de la CLI ?

Mme Saez : Je veux bien mais si un groupe de travail est créé, participez-y. On va arrêter le débat. On connaît le problème, après, comment faire pour y remédier, c'est un sujet qu'on évoquera peut-être une autre fois. Mesdames, Messieurs, je vous remercie et bonne soirée à vous.

Fait à Aix-en-Provence, le 9 décembre 2016

Patrick Mercier
Trésorier de la CLI

Patricia Saez
Présidente de la CLI

RAPPEL DES DECISIONS :

Délibération 1 : Le programme prévisionnel d'activité 2017 est approuvé avec modifications.

Délibération 2 : Le budget prévisionnel 2017 est approuvé est avec modifications.

ANNEXES :

1. Rapport à l'Assemblée générale
2. Procès-verbal de l'Assemblée générale du 28 avril 2016
3. Programme prévisionnel d'activité 2017 voté
4. Budget prévisionnel 2017 voté
5. Situation financière